

L'harmonisation des normes européennes

Afin d'avoir accès au Marché commun européen, les entreprises canadiennes devraient étudier avec soin la liste de contrôle suivante. Elles doivent

- se tenir au courant des nouveaux règlements techniques européens;
- évaluer les risques et les avantages que représentent les normes européennes pour leur secteur;
- influencer le processus d'établissement des normes pour que celles-ci reflètent leurs intérêts;
- envisager l'adoption d'un programme d'assurance de la qualité et encourager la conclusion d'ententes sur les essais aux niveaux politique et industriel.

Ces conseils faisaient partie des renseignements transmis à 150 gens d'affaires lors du premier colloque offert dans le cadre d'une série sur les normes et l'Europe de 1992, qui s'est tenu le mois passé à Toronto.

Le conférencier invité au colloque était M. Roger Brockway, membre du Service de la normalisation et de la certification, Commission de la Communauté européenne.

« Une norme est une entente qui vise à faciliter le commerce et à permettre de parler le même langage, » a dit M. Brockway.

La Communauté européenne (CE) avec ses douze États membres et ses neuf groupes linguistiques principaux doit s'occuper de cet héritage complexe si elle veut harmoniser les normes et éliminer les obstacles techniques au commerce à l'intérieur et à l'extérieur de la CE. Il y a trois genres d'obstacles : les règlements techniques régissant la santé, la sécurité et l'environnement; les normes, obligatoires et facultatives; l'essai et la certification.

Règlements techniques

D'après M. Brockway, les tentatives d'harmoniser les règlements des États membres en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement ont été extrêmement lentes jusqu'à l'adoption, par la Commission, de la Nouvelle approche.

Dans le cadre de la Nouvelle approche, la Commission émet une directive pour un certain produit et établit les exigences essentielles que les produits doivent satisfaire afin de circuler librement dans la CE.

Selon M. Brockway, il y a jusqu'à présent des directives en cours d'élaboration et d'autres déjà établies pour ce qui est des éléments suivants : la sécurité des jouets, les contenants sous pression, le matériel de construction, la compatibilité électromagnétique, la sécurité des machines, le matériel de protection individuel, les balances non automatiques, les dispositifs médicaux intracorporels, les appareils au gaz et les terminaux de télécommunication.

M. Roger Hill, président de Hill Sloan Associates Inc., a souligné que les entreprises canadiennes devraient vérifier si leurs produits sont visés par les nouvelles directives techniques, évaluer les risques et les avantages, et influencer directement ou indirectement le processus d'établissement des normes à leur avantage, lorsque cela est possible.

Normes obligatoires et facultatives

Dans le cadre de la Nouvelle approche, les législateurs européens n'établissent pas les exigences techniques précises nécessaires pour satisfaire la Directive; ils n'énumèrent que les exigences essentielles. Les organismes de normalisation européens, le CEN (Comité européen de normalisation), le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) et l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute), produisent des solutions qui seront considérées comme satisfaisant ces exigences, a dit M. Brockway.

Afin d'harmoniser les normes industrielles facultatives, le Livre vert de la Commission sur les normes propose aussi la création d'un conseil européen unique sur les normes qui rapprocherait l'industrie européenne au niveau européen, selon M. Brockway.

Il a dit que cela remplacerait le système actuel où les normes facultatives sont établies au niveau national puis font l'objet de discussions au niveau européen.

Au Canada, il existe déjà un organisme-cadre de normes qui tente de coordonner les normes facultatives et obligatoires : le Conseil canadien des normes (CCN).

Mme Diane C. Thompson, gestionnaire, Division de l'information, CCN,

explique que bien que les pays qui ne sont pas membres de la CE ne puissent pas participer aux comités techniques de CEN et du CENELEC, le CCN peut aider les entreprises canadiennes à obtenir les ébauches des normes européennes pour les examiner, donner leur opinion sur ces normes, acheter des normes européennes publiées et obtenir des renseignements sur les normes européennes, les règlements techniques et les procédures de certification.

Essai et certification

M. Brockway indique que le domaine de l'essai et de la certification est le plus complexe et le plus confus des trois obstacles techniques au commerce avec l'Europe. Il a souligné que l'Organisation européenne pour la certification et les essais sera créée en vue d'harmoniser les procédures relatives aux normes obligatoires et facultatives.

Il prévoit que la Commission de la CE sera chargée, d'ici le milieu de l'année 1991, d'entamer avec le Canada des discussions qui aboutiront à la reconnaissance mutuelle des procédures d'essai et de certification.

Les deux éléments dont il faudrait tenir compte dans le cadre de telles négociations entre gouvernements sont les suivants :

1. La Commission doit être convaincue que les procédures des pays non membres de la CE sont au moins aussi bonnes que les siennes.
2. Il faut qu'il y ait un équilibre de base des intérêts, c'est-à-dire que les intérêts européens dans ce secteur doivent être traités sur un pied d'égalité lorsqu'on tente de les introduire dans un pays tiers.

Dans le domaine de l'essai en ce qui concerne le respect des exigences essentielles obligatoires, la Commission a établi une approche modulaire dans le cadre de laquelle des critères de plus en plus rigoureux sont appliqués selon le groupe de produits.

Lorsque les exigences essentielles sont satisfaites, on peut apposer la marque "CE" qui permet la circulation libre des produits partout dans la CE.

M. John Kean, président de l'Association canadienne de normalisation,

(Voir page 6 : L'Europe de 1992.)